



QUESTIONS ET RÉPONSES

Titre :	Demande d'offre à commandes (DOC) Analyse de la recherche, services de recherche et gestion de documents
Numéro de l'invitation :	1000212488
QUESTION 1 :	<p>Nous aimerions demander une prolongation, au moins, jusqu'au 16 octobre 2020 à 14 h, heure de l'est (30 jours à compter de demain) pour la demande de renseignements sur l'analyse de la recherche, les services de recherche et les services de gestion de documents, DOC numéro 100212488, publiée sur Achats et Ventes ce matin.</p> <p>La période typique de préparation des soumissions pour une telle demande d'offre à commandes est de 45 jours. 10 jours ouvrables ne permettront pas la préparation de la documentation complète requise pour cette soumission, y compris les références demandées.</p>
RÉPONSE 1 :	<p>La date de fermeture de cette DOC a été prolongée au 4 novembre 2020 à 14:00 Heure normale de l'Est (HAE). Veuillez-vous référer au document d'invitation à soumissionner modification 1.</p> <p>Pour votre information, le 1er juillet 2020, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) est entré en vigueur, remplaçant ainsi l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le Chapitre 13 sur les Marchés publics de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) s'applique uniquement au Mexique et aux États-Unis, pas le Canada.</p> <p>Pour les marchés de biens et services commerciaux sujets à un ou plusieurs accords commerciaux internationaux lorsque l'Avis de projet de marché et les Documents d'appel d'offres sont publiés en même temps par voie électronique, la période de soumissions minimum est 15 jours civils. SOURCE : Guide des approvisionnement - 4.10. Annexe : Résumé de l'orientation concernant les périodes de demande de soumissions minimales.</p>
QUESTION 2 :	<p>Nous aimerions demander que les images du document original fournies pour 3.2 Analyse de scénario: Tâches de base de données (pages 58-70 sur 122), soient publiées sur Achat et vente, car elles ont été compressées / redimensionnées lors de leur intégration dans le PDF de la DOC, ce qui ils sont quelque peu illisibles (en particulier le document 10 à la page 70 sur 122).</p>
RÉPONSE 2 :	<p>Une image plus claire du document 10 à la page 70 de la DOC en anglais (1000212488) a été fournie, veuillez consulter le document intitulé « Document 10 de la page 70_DOC anglais », sous la section Pièces jointes. Les autres images de la section 3.2 Analyse de scénario: tâches de base de données ne seront pas fournies séparément.</p>
QUESTION 3 :	<p>Nous avons téléchargé la DOC qui a été publiée aujourd'hui et notons que la date de clôture est dans deux semaines, ce qui est considérablement moins de temps que les 40 jours standards pendant lesquels une DOC de cette nature permet aux soumissionnaires de répondre. Les entreprises étant</p>



confrontées au défi de répondre au COVID-19, il serait utile de revoir la date de clôture au moins au 31 octobre 2020. Une prolongation au-delà du 9 octobre 2020 peut-elle être accordée?

RÉPONSE 3:

La date de fermeture de cette DOC a été prolongée au 4 novembre 2020 à 14:00 Heure normale de l'Est (HAE). Veuillez-vous référer au document d'invitation à soumissionner modification 1.

Pour votre information, le 1er juillet 2020, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) est entré en vigueur, remplaçant ainsi l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le [Chapitre 13 sur les Marchés publics](#) de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) s'applique uniquement au Mexique et aux États-Unis, pas le Canada.

Pour les marchés de biens et services commerciaux sujets à un ou plusieurs accords commerciaux internationaux lorsque l'Avis de projet de marché et les Documents d'appel d'offres sont publiés en même temps par voie électronique, la période de soumissions minimum est 15 jours civils. SOURCE : [Guide des approvisionnement - 4.10. Annexe : Résumé de l'orientation concernant les périodes de demande de soumissions minimales.](#)

QUESTION 4 :

DOC Page 31 de 122, Modèles de soumission de proposition de l'offrant - Formulaire de tableau M1 - Projet au niveau de l'entreprise

Nous recherchons la confirmation que le tableau du formulaire M1 - Sommaires de projet au niveau de l'entreprise ne doit être fourni que pour les ressources fournies en réponse à M2 / R2, par opposition aux ressources proposées pour répondre à la capacité supplémentaire sous R3.

RÉPONSE 4 :

Le « formulaire de tableau M1 - Sommaires de projet au niveau de l'entreprise » est requis pour l'évaluation des critères pour M1 et R1. L'offrant doit utiliser le « formulaire de tableau M1 - Sommaires de projet au niveau de l'entreprise » pour chaque ressource proposée impliquée dans les trois résumés de projets soumise par l'entreprise.

Le « formulaire de tableau M2 - Ressources proposées » est requis pour l'évaluation des critères de M2, R2 et R3. Le « formulaire de tableau M2 - Ressources proposées » doit être soumis pour toutes les ressources proposées.

QUESTION 5 :

DOC Page 91 de 122, Qualifications minimales des ressources, analyse de la recherche (principal)

L'une des tâches obligatoires répertoriées est RA-16. La portée des travaux de l'analyse de la recherche (page 88 sur 122) définit le RA-16 comme suit: « Fournir un ou plusieurs affidavits et éventuellement témoigner en relation avec la recherche menée. » En tant que chercheurs de longue date travaillant pour RCAANC / SAC, nous ne sommes généralement pas appelés à signer un affidavit ou à fournir un témoignage, alors nous cherchons une définition plus large de ce qui serait inclus. La liaison avec le conseiller juridique pour fournir la base d'un affidavit serait-elle prise en compte dans la portée (par exemple, une liste finale des documents produits par le Canada, en collaboration avec le déposant de la Couronne et le DOJ pour finaliser les réponses signées par le déposant de la Couronne, etc.)

RÉPONSE 5 :

Non.



QUESTION 6 :

Si une COC est attribuée en réponse à cette DOC, peut-on ajouter des ressources supplémentaires au-delà de celles proposées?

RÉPONSE 6 :

Après l'attribution de la COC, à sa discrétion, RCAANC évaluera les compétences des ressources qui s'ajouteront à celles qui sont nommées dans la proposition de l'entrepreneur, en fonction des compétences minimales et des besoins de ressources exposés dans l'EDT à la section 8.0 Ressources nécessaires.

QUESTION 7 :

M1 1.3 (p. 11) indique que: « L'analyse de la recherche (principale) DOIT être incluse dans au moins un (1) des trois (3) résumés de projet soumis. » Cependant, M1 1.4 (p. 11) déclare: « Chaque ressource proposée, telle que décrite au point M2 ci-dessous, doit avoir effectué au moins quarante (40) jours facturables dans au moins deux (2) des projets au niveau de l'entreprise, comme indiqué dans le Formulaire (s) de résumé de projet au niveau de l'entreprise. » Le deuxième énoncé suggère que la ressource d'analyse de la recherche (principale) doit également avoir complété au moins 40 jours facturables dans au moins deux des résumés de projet. Veuillez clarifier l'exigence concernant le nombre de projets au niveau de l'entreprise qui DOIVENT inclure la ressource d'analyse de la recherche (principale).

RÉPONSE 7 :

Une ressource peut se qualifier dans plus d'une (1) des catégories décrites ci-dessus. Toutefois, l'offrant doit désigner au moins six (6) personnes distinctes pour fournir les services dans la RCN.

Par conséquent, les ressources peuvent répondre à l'exigence de quarante (40) jours facturables pour M1-1.4 dans une ou plusieurs catégories (analyse de la recherche (principale), analyse de la recherche, services de recherche ou gestion de documents).

QUESTION 8 :

Les modèles de formulaire du tableau M2 (p. 33-35) fournissent un espace pour l'organisation cliente et la description des services, mais il n'y a pas d'espace pour le nom du projet. Cette information n'est-elle pas requise ou devrait-elle être incluse dans la description des services?

RÉPONSE 8 :

Les titres de projet ne sont pas spécifiquement requis pour les modèles de formulaire de tableau M2 (p. 33-35), mais peuvent être utiles pour fournir une description détaillée des services fournis. L'inclusion des titres de projet pour cette section est à la discrétion du soumissionnaire.

QUESTION 9 :

À la page 11 de la DOC, au 1.4, il est indiqué que: « Chaque ressource proposée, telle que décrite au point M2 ci-dessous, doit avoir complété au moins quarante (40) jours facturables dans au moins deux (2) des projets au niveau de l'entreprise tels que définis dans le (s) formulaire (s) de résumé de projet au niveau de l'entreprise. »

Est-il nécessaire que les 40 jours facturables appartiennent à une catégorie de service spécifique ou une ressource proposée peut-elle avoir fourni une combinaison de services égale à un total de 40 jours sur le projet?

Par exemple, une ressource de recherche et d'analyse (AR) proposée qui a effectué à la fois des services d'AR et des jours de services de recherche (RS) sur un projet (disons 30 jours AR + 20 jours RS) répondrait-elle à l'exigence de 40 jours? La ressource RA proposée a démontré plus que le



minimum de 660 jours facturables d'expérience RA dans leur table M2, mais ils n'ont pas fourni jusqu'à 40 jours de RA sur un projet.

Dans un deuxième exemple, une ressource RS proposée a 30 jours RS et 15 jours de gestion des documents (DM) sur un résumé de projet donné. Cette personne a démontré plus que le nombre minimum requis de 220 jours facturables d'expérience RS dans sa table M2. Cette ressource serait-elle considérée comme satisfaisant à l'exigence de 40 jours?

RÉPONSE 9 :

Une ressource peut se qualifier dans plus d'une (1) des catégories décrites ci-dessus. Toutefois, l'offrant doit désigner au moins six (6) personnes distinctes pour fournir les services dans la RCN.

Par conséquent, les ressources peuvent répondre à l'exigence de quarante (40) jours facturables pour M1-1.4 dans une ou plusieurs catégories (analyse de la recherche (principale), analyse de la recherche, services de recherche ou gestion de documents).

QUESTION 10 :

Pourriez-vous s'il vous plaît fournir un parrainage pour le processus d'habilitation de sécurité requis?

RÉPONSE 10 :

Seuls les offrants retenus seront parrainés par le Ministère. Veuillez consulter les pages 50 et 52 de la DOC en français. Les offrants doivent remplir et soumettre l'attestation avec leur soumission.